

Ville de Landivisiau - Séance du 17 février 2021 - n° 2021/126

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

CONSIDERANT qu'il est proposé d'affecter le résultat au compte D 002 « déficit de fonctionnement reporté » pour un montant de **55 950,09 €**,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 10 février 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 25 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau », 4 abstentions du groupe « Ensemble pour Landivisiau »,

DECIDE d'affecter le résultat comme ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	25
POUR	25
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 17 février 2021
Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 22.FEV..2021
Et de la publication, le... 22.FEV..2021
Fait à Landivisiau, le... 22.FEV..2021
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

